

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Sep 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4819

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

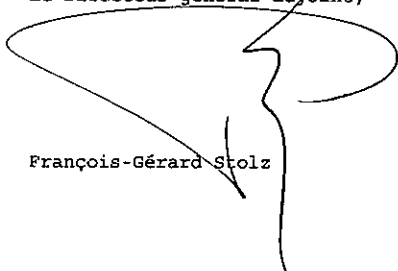
Unité de formation : DEVELOPPEMENT DU BIEN-ETRE : TECHNIQUES DE MASSAGE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 832307U21C1
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stolz

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau:**

- (1) Communauté française
 Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
 (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: (2) Roberto GALLUCCIO Date et signature (2): 9/6/2011
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation: (2):**Développement du bien-être : techniques de massage**

CODEDE L'UF (3): 83 23 07 U21 C1	Domaine de formation (4): 805
----------------------------------	-------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 du degré:
- (1) transition
 (1) inférieur
- (1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

- 6. Caractère occupationnel:** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement:** Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s) (2)
- 8. Programme du(des) cours:** Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s) (2)
- 9. Capacités terminales:** Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours:** Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'UF (3): 83 23 07 U21 C1	Domaine de formation (4): 805
-----------------------------------	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

1. <u>Dénomination du(des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques de massage : technologie	CT	B	20
Techniques de massage : travaux pratiques	PP	L	44
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

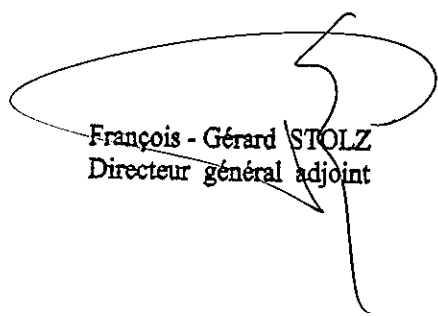
Date: 20-08-09

Signature: 

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME


 François - Gérard STOLZ
 Directeur général adjoint

Développement du bien-être : techniques de massage

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement, des entreprises, des administrations et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

-de découvrir diverses techniques de massage et de pratiquer le massage harmonisant dans le seul but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie d'autrui.

Développement du bien-être : techniques de massage

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En maîtrise de la langue française,

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de message de types variés d'un niveau de langue simple;
- être capable de présenter oralement et/ou par écrit les attentes qui le motivent à entreprendre cette unité de formation.

En orientation spatiale,

- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant, derrière);
- représenter le volume caché à partir d'une vue en plan.

En mathématiques,

- ordonner des mesures de longueur;
- prendre une fraction d'un nombre;
- calculer la surface d'un carré, son périmètre et le volume d'un cube;
- écrire un nombre décimal en chiffres;
- effectuer sur des nombres entiers les opérations fondamentales: addition, soustraction, multiplication, division.

En visio-motricité,

- repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs).

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

C2D - ESI.

Développement du bien-être : techniques de massage

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants.

Développement du bien-être : techniques de massage

4. PROGRAMME DE COURS

Dans les limites de sa fonction,

l'étudiant sera capable :

En technologie :

- d'identifier et de caractériser les types de tissus corporels;
- de décrire la structure de la peau et des organes connexes;
- de schématiser les éléments les plus importants du système artériel et veineux:
 - en précisant le rôle de chacun,
 - en envisageant les interconnexions avec le système lymphatique;
- d'identifier et d'expliquer les conditions optimales de réalisation d'un massage harmonisant (posture, matériel, environnement, état d'esprit du praticien et du client) et leurs adjuvants éventuels (huiles essentielles);
- de déterminer le rôle du système nerveux dans la détente recherchée (arc réflexe);
- d'expliquer les techniques de base du massage harmonisant à savoir : effleurage, pétrissage, ...;
- de distinguer quelques méthodes de massage en identifiant leurs contre-indications et les éventuels effets secondaires;
- d'identifier les problèmes pouvant être soulagés par les massages harmonisant et en préciser le type;
- d'expliciter les règles d'hygiène et de sécurité;
- de relever les différents éléments d'une fiche client.

En travaux pratiques:

- d'aménager correctement les conditions de travail et de respecter les conditions d'hygiène;
- de mettre en œuvre les techniques de base du massage harmonisant selon les buts poursuivis en se justifiant ;
- de remplir une fiche client.

Développement du bien-être : techniques de massage

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans les limites de sa fonction, dans les règles de l'art, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

- d'identifier l'action du massage harmonisant sur le système nerveux, artériel et lymphatique;
- de pratiquer un massage harmonisant en justifiant les choix opérés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la justesse des gestes posés;
- de la maîtrise des techniques utilisées;
- de la pertinence des justifications;
- de la satisfaction du client.

Développement du bien-être : techniques de massage

6. PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.